

Délibération n° 12-33-2023
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 12
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Camille DAEL, Gérard DUBUCHE, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Brigitte MARY, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Pascal DIDTSCH.

Excusés : Sabrina BECHET, Thérèse FICHET-GIRARD, Guillaume BOULAYE.

Absents : Guillaume WIENER, Sébastien LERAT,

Date de la convocation : 04 décembre 2023

Objet :

CCAS

BAL DES SENIORS

Exposé des motifs :

Cette manifestation organisée par le Centre Communal d'Action Sociale, consiste en l'organisation d'un bal animé par l'orchestre « Parie Guinguette ». Ce dernier a eu lieu le dimanche 03 décembre 2023 à partir de 14 heures jusqu'à 17 heures.

L'animation est gratuite pour les bernayens retraités. Une assiette de 5 mignardises ainsi qu'une boisson sans alcool, prise en charge par le CCAS, a été offerte à chaque Bernayen.

L'animation est ouverte aux retraités non bernayens. L'entrée sera facturée à 8 € pour les habitants retraités hors Bernay. Ce prix comprend l'entrée ainsi qu'une assiette de mignardises et une boisson sans alcool.

Au-delà, il sera possible d'acheter des assiettes de mignardises ainsi que des boissons au tarif suivant :

Prestations	PRIX
ASSIETTE DE MIGNARDISES	5 euros
Bouteille eau plate ou gazeuse	1 euro
Bouteilles de jus de pomme ou multifruit	2 euros
Bouteille de crémant	8 euros
Bouteille de vin blanc ou rosé	6 euros
1 verre de crémant/ vin blanc ou vin rosé	1.50 euros
Bièrè 33 cl	2.50 euros
1 verre de café/ thé/ chocolat chaud	0.50 euros

1 verre de jus de pomme ou multifruit	0.50 euros
---	------------

La participation des retraités sera encaissée par régie. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de l'animation « Bal des Seniors », d'accepter la tarification payante des retraités résidents hors de Bernay dans les conditions exposées ci-dessus ainsi que la tarification des denrées en supplément et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

- D'approuver l'organisation de l'animation « Bal des Séniors » et les prochains
- D'accepter la tarification telle qu'elle est proposée par le CCAS et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

